

CONSEIL MUNICIPAL - 14 MAI 2025
PROCES - VERBAL

Présents (12) : Sébastien ALONSO, Jacques BELLENGER, Stéphane CHAUSSE, Pierre CLEMENT, Sylvie DUBOIS, Anne-Marie EYRAUD, Marie FARGIER, Martine HEMMACHE, Florian MORGE, Patrick ROTGER, Sylviane VALCKE, Christophe VIGNE

Procurations (4) : Roselyne AULNER à Patrick ROTGER, Annick ALIVON à Sylvie DUBOIS, Isabelle CROS à Anne-Marie EYRAUD, Sébastien FANTINI à Christophe VIGNE

Votants : 16

Excusés (3) : Yves LEFRILEUX, Anne-Marie LAVILLE-FRANCHI, Didier MEHL

Absents non excusés (3) : Yann BILANCETTI, Marie-Jeanne COSSE, Roxane DUSSOL, Karine TAULEMESSE

Le quorum étant atteint, Mme la Maire ouvre la séance à 18 h.04.

Election du secrétaire de séance :

Christophe Vigne est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2025

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal

Madame la Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L.2122-22.

- Une convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurance avec Risk Partenaires pour un montant de 2850 € H.T.
- Un avenant n°1 au lot n°8 du marché de mise en conformité de la mairie avec ASGTS pour un montant de 2417,89 € H.T.
- Un avenant n°1 au lot n°7 du marché de mise en conformité de la mairie avec Ardech Elec pour un montant de 1 1145 € H.T.
- Un avenant n°1 au lot n+6 du marché de mise en conformité de la mairie avec Gocke Carrelage pour un montant de 1490 € H.T.

Stéphane Chausse précise que ces avenants concernent les lots plomberie, chauffage ventilation et éclairage.

Sylvie Dubois indique que les travaux suivent leur cours. La fin du chantier est prévue pour la fin du mois de juillet et le déménagement des services en août.

Les devantures des anciens commerces ont été enlevées et vont être fabriquées à l'identique. Le chantier avance bien malgré la découverte d'une citerne avec des prélèvements effectués par les archéologues de Muséal qui feront un retour d'information en 2026. Le chantier n'a pas été interrompu. 3 trappes ont été créées pour permettre la descente dans la citerne. 2 accès ont été également réservés pour le canal.

Les murs ont été décapés et seront enduits de chaux et de chanvre afin de conserver la luminosité et l'isolation phonique des pièces. Les travaux vont améliorer les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil du public. L'enveloppe budgétaire initiale est respectée.

Présentation de Stéphane Levy-Valensi.

Sylvie Dubois souhaite la bienvenue à Stéphane Levy-Valensi qui a pris ses fonctions le 14 avril en tant que responsable des services administratifs.

Stéphane Levy Valensi rappelle son parcours professionnel en tant que collaborateur parlementaire d'un sénateur (Michel Teston) et d'une sénatrice de la Drôme et pour ce faire a été sensibilisé des problématiques communales. Il témoigne d'un bon ressenti quant à sa prise de fonction au sein de l'équipe.

Sylvie Dubois rappelle que ce poste a été créé en début de mandat, constatant la nécessité que les services administratifs aient un référent autre que la DGS qui peut se consacrer à l'animation de l'équipe de direction de la commune. Elle souligne l'implication des agents du service et la posture d'écoute des agents adoptée par Stéphane Levy-Valensi et témoigne de la confiance accordée à toute l'équipe.

Isabelle Wojdanowicz souligne l'importance de la présence d'un cadre pour la cohésion d'équipe et se dit soulagée afin qu'elle puisse mieux se consacrer aux dossiers importants de la collectivité.

Projet de délibération n°39 : Attribution du marché de fourniture d'électricité à haute valeur environnementale 2026 -2028

Mme la Maire indique que la rationalisation des déplacements, la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production locale d'énergie doivent permettre au territoire d'engager sa transition énergétique. Cette réflexion a conduit à porter l'attention sur la rénovation énergétique du patrimoine de la commune et la rationalisation de son exploitation.

Plus largement, la commune souhaite inscrire son action dans une attitude responsable vis-à-vis des questions environnementales. Ainsi, elle met en pratique une politique d'achat responsable et durable. Parmi ses critères figurent la volonté de privilégier une fourniture d'électricité répondant aux enjeux de la transition énergétique, notamment, le développement des énergies renouvelables ou l'achat d'énergie renouvelable et locale.

La présente consultation a pour objet la fourniture d'électricité répondant à des normes élevées de qualité environnementale.

Sur la base du cahier des charges, un marché public a été publié au BOAMP le 15 avril 2025 avec échéance au 14 mai 2025. Les clauses prévues au marché déterminent les critères d'appréciation des offres suivants :

- la valeur technique : 70 % décomposée ainsi : qualité de l'organisation de la relation client (10%), modalités d'achat direct en gré à gré aux producteurs d'ENR (20 %), caractéristiques des moyens de production d'énergie renouvelable à haute valeur environnementale (20 %), politique de développement durable du fournisseur (20%).
- le prix : 30 %

Stéphane Chausse indique que la commission s'est réunie ce 14 mai 2025 à 16h00 en raison de la nature particulière du marché notamment sa temporalité en matière de validité des offres. Une seule candidature est parvenue

L'attribution du marché se déroule en 2 étapes successives séparées d'au maximum 15 jours ouvrés : tout d'abord la présélection des candidats sur la base des candidatures des offres parvenues et en appliquant les critères de jugement, la commission d'attribution retiendra un maximum de trois offres ayant obtenu les meilleurs notes.

Dans un 2^{ème} temps, les candidats présélectionnés seront notifiés. A la date fixée par cette notification, ils réaliseront une proposition de prix valable 4 heures. L'attribution définitive sera faite selon les critères de jugement des offres en actualisant le critère prix.

Le candidat ne peut pas certifier que les prix proposés aujourd'hui seront valables demain. Aussi le candidat va être amené à repropose un prix et la commune aura la possibilité de le valider dans un délai de 4 heures, procédure nécessaire pour éviter les surcoûts liés à la prise de risque d'une variation de prix.

Le prix est garanti pendant 3 ans

43 dossiers ont été retirés mais une seule offre a été reçue. Après son examen, la commission a émis un avis favorable à la présélection du candidat Enercoop ayant formulé une offre à 50 936,46 € H.T.

Joseph Bourez indique qu'on n'achète pas seulement une électricité mais aussi une électricité qui a des effets bénéfiques sur la transition énergétique : le candidat passe des contrats de gré à gré avec des producteurs qui garantissent l'achat d'une énergie renouvelable. En parallèle, les outils de pilotage des consommations ont été améliorés. Des rendez-vous annuels d'optimisation tarifaires seront organisés. Une garantie que 100 % de l'énergie proposée est renouvelable. L'entreprise est labellisée entreprise sociale et solidaire et une partie des bénéfices est reversée à une association qui lutte contre la précarité énergétique. Enercoop dispose de plus de 500 contrats de gré à gré avec des producteurs d'énergies photovoltaïque, hydraulique, éolienne ou biogaz. Ils sont correctement placés au niveau prix ce qui permet de maîtriser le budget énergie de la collectivité.

Stéphane Chausse indique que l'EHPAD des Terrasses de l'Ibie se fournit en énergie grise. Elle a renouvelé son marché très récemment et a obtenu des tarifs inférieurs mais plutôt proches de ceux proposés, mais pour la mairie il s'agit d'une énergie renouvelable et citoyenne, ce qui est conforme à notre engagement politique en faveur du développement durable et en faveur de la transition énergétique. Il précise encore que cette offre est 15 % inférieure aux prix que la commune paye actuellement avec le SDE 07 en énergie non renouvelable.

Pierre Clément demande ce que signifient les notions de précarité énergétique et d'énergie grise.

La précarité énergétique concerne les ménages qui ont des logements énergivores et qui disposent des plus faibles revenus : ils consacrent + 10 % de leur revenu au paiement de leurs factures énergétiques. Les politiques de lutte contre les précarités énergétiques sont peu développées en France et sont surtout portées par le mouvement associatif. Enercoop finance un fonds de dotation qui vient en aide aux familles en situation de précarité énergétique.

On appelle énergie grise l'énergie non renouvelable en provenance donc du nucléaire, du charbon, du gaz, du fuel.

Sébastien Alonso demande si le fait de ne recevoir qu'une candidature nous permet tout de même d'attribuer le marché.

Joseph Bourez répond par l'affirmative. Nous avons pu vérifier de la bonne diffusion de l'appel à candidatures puisque nous avons enregistré 43 retraits de dossiers. C'est une situation fréquente. Il cite l'exemple de la restauration scolaire.

Stéphane Chausse indique qu'en ayant une seule candidature nous n'avons pas d'élément de comparaison directe sur le prix. Néanmoins, nous pouvons comparer avec le marché signé récemment par l'EHPAD des Terrasses de l'Isle pour lequel les tarifs ne sont pas très éloignés alors qu'il s'agit d'énergie grise. Au niveau de la valeur technique de l'offre, celle-ci est en conformité totale avec le cahier des charges de la consultation.

Sylvie Dubois rappelle la démarche globale de la municipalité d'œuvrer en faveur de la transition énergétique et cite différents exemples comme le SDIE, les actions de sensibilisation conduites par le CCAS, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase P. Cornet, notamment.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la présélection du candidat Enercoop et autorise Mme la Maire à attribuer au candidat présélectionné le marché de fourniture d'électricité à haute valeur environnementale pour la période 2026-2028 selon les modalités précisées.

Projet de délibération n° 40 : Approbation du schéma directeur immobilier énergie (SDIE)

Mme la Maire passe la parole à Joseph Bourez chef de projet « petites villes de demain ».

Joseph Bourez rappelle le constat initial posé au lancement du programme PVD : la commune gère un parc immobilier important de + 12 000 m², plutôt en mauvais état et énergivore. Le programme PVD permettait de travailler sur ce sujet dans le cadre du SDIE qui organise la politique de la collectivité sur les questions énergétiques à partir de son patrimoine immobilier.

La commune a eu recours à une prestation pour auditer le patrimoine immobilier de la collectivité, prestation financée à 80 % dans le cadre de la démarche SCHEM'ACTE. Le travail, conduit par le bureau d'étude s'est fait en lien avec les services techniques afin qu'ils puissent se familiariser avec le suivi.

Un travail de priorisation a été effectué avec les élus afin de programmer les différentes opérations : amélioration des outils de gestion et de pilotage des consommations, politique d'investissement pour rénover progressivement les bâtiments en vérifiant que les investissements pouvant être programmés étaient soutenables dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements.

LE SDIE traduit cette politique active de la gestion de l'énergie dans les bâtiments communaux. Il contient les orientations de gestion retenues par la municipalité et des fiches actions.

Stéphane Chausse rappelle que le SDIE est une condition sine qua non pour l'obtention des cofinancements des investissements futurs comme ceux prochainement sur l'école maternelle.

Joseph Bourez confirme qu'il faut réaliser 40 % d'économie d'énergie pour pouvoir obtenir la DETR.

Stéphane Chausse précise que pour l'école élémentaire, les économies de consommation ont été supérieures à 50 % depuis la réalisation des travaux. Les résultats sont au rendez-vous quand on mène un projet avec technicité.

Florian Morge demande si la gendarmerie et la caserne des pompiers sont concernées par le SDIE. Joseph Bourez confirme que le SDIE concerne les différents bâtiments communaux quel que soit leur statut. Pour la gendarmerie ou les pompiers, les factures énergétiques sont payées par des tiers.

Joseph Bourez indique que le SDIE pose également le cadre de gouvernance en instaurant 2 rendez-vous annuels : un bilan de saison de chauffe avec un retour d'expérience sur l'hiver qui permet au printemps de prioriser les travaux à programmer sur le budget de l'année suivante et un point au démarrage de la saison de chauffe pour faire valider les plannings et les consignes de chauffe des bâtiments. Il place les services techniques dans un rôle imminent avec une montée en compétence en interne sur le pilotage et non plus la sous-traitance à un prestataire qui ne fera jamais un pilotage aussi fin que souhaité du chauffage des bâtiments.

Des principes de conduite des opérations d'investissement sont également posés : systématiser le recours à une maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économies d'énergie, se rapprocher d'une logique de performance globale en visant le label BBC rénovation ou équivalent, essayer d'atteindre un équilibre en trésorerie pour que le reste à charge de la collectivité, financé par l'emprunt avec un coût qui soit moins cher que les économies d'énergie, ce qui permet de fixer un cap en termes d'ambition de travaux et de niveau de subvention à aller chercher.

Stéphane Chausse précise que pour l'école élémentaire, l'équilibre du coût des travaux sera atteint en 9 ans.

L'étude a coûté 49 K€ subventionnée à 80 %, soit un reste à charge modeste pour un audit sur l'ensemble des bâtiments et une stratégie de gestion.

SCHEM'ACTE est portée par la FNCCR et le financement a été obtenu dans le cadre d'un appel à projet national complété par la banque des territoires dans le cadre du programme PVD.

Stéphane Chausse précise que pour l'école maternelle on vise le niveau BBC rénovation et 70 % de cofinancement des travaux : Etat, la Région à travers le FEDER (financement européen) et les certificats d'économies d'énergie, (via le SDE).

Sylvie Dubois rappelle que les travaux de l'école élémentaire ont été cofinancés à 51 % : Lors de la présentation des projets en préfecture : fort intérêt porté par la Préfète à l'expérience villeneuvoise. Elle mentionne également le travail de concertation en cours avec les usagers du bâtiment : enseignant, agents, parents d'élèves.

Stéphane Chausse indique qu'un plan d'actions est élaboré dans le temps avec un certain nombre d'actions des services techniques dès cet été, dont le relamping de l'école élémentaire, de la mairie et de Malmazet, action amortie au bout de trois ans par les économies d'énergie. Ce plan d'actions peut être amené à être actualisé régulièrement.

Sylvie Dubois souligne le fait que le SDIE est un document de référence pour préparer les années à venir, une sorte de feuille de route.

Joseph Bourez indique que des lignes thématiques identifient des pistes de travail et d'économies d'énergie complémentaires. Le programme est chiffré mais ces éléments financiers nécessiteront d'être actualisés également régulièrement au vu de l'avancement des projets.

Stéphane Chausse remercie Joseph Bourez pour le travail de fond opéré en lien avec les services techniques, les services administratifs, la société Enertech. Ce document d'orientation est extrêmement précieux pour avancer de la manière la plus cohérente possible.

Mme la Maire demande au conseil municipal d'approuver le Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE) de la collectivité, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Le SDIE servira de cadre stratégique pour la programmation des investissements, la gestion du parc immobilier et la mise en œuvre des actions en matière de performance énergétique.

Les services compétents sont chargés de la mise en œuvre du SDIE, de son suivi et de son actualisation périodique.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le schéma directeur immobilier énergie (SDIE) de la commune.

Projet de délibération n°41 : Subventions aux associations

Madame la Maire expose et donne lecture de tableaux complémentaires concernant l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025. Une première délibération a déjà été adoptée le 21 février 2025 et une troisième délibération sera prise plus tard dans l'année, afin de laisser le temps à la commission vie associative de rencontrer les associations pour lesquelles les conventions triennales de subventions doivent être renouvelées et ainsi permettre aux associations, qui n'ont pas fait parvenir tous les documents nécessaires à la commune, de le faire.

La commission rencontre régulièrement toutes les associations pour les entendre sur leurs projets, sur leurs attentes, sur les difficultés rencontrées. La commune les accompagne financièrement mais aussi par la mise à disposition de locaux, la mobilisation des services techniques pour un appui logistique et technique, la mise à disposition de matériels. Ces rencontres sont très riches.

Sur proposition de la commission vie associative du 3 Avril 2025, les associations ci-après bénéficieront, en 2025, des subventions suivantes :

1/ CATEGORIE SPORTS

Nom associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
OBCH RUGBY (convention triennale)	1 560	
ASBH (convention triennale)	3 016	
La Boule Amicale (convention triennale)	1 200	
ASSOCIATION AS COLLEGE LABOISSIERE	400	
ASSOCIATION RANDONNEURS PAYS DE BERG	200	
ASSOCIATION CA VIBRE PRES D'CHEZ TOI	200	
La Pétanque du Pays de Berg	500	
TOTAL	7 076	

2/ CATEGORIE CULTURE

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
GRANGE A PAPA (convention)	2 500	625
ASSOCIATION CULTURE EN FAIT (convention)	5 000	
LES ECLISSES (convention)	2 000	
SOCIETE DES ENFANTS ET AMIS DE VILLENEUVE DE BERG	100	
ASSOCIATION BAHIAVI	200	
TOTAL	9 800	625

3/ CATEGORIE ACTIONS EDUCATIVES

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
OCCE MATERNELLE		200
OCCE ELEMENTAIRE - Reversement de la part départementale - RASED	349.50	511
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DU COIRON (APEL)	100	
TOTAL	449.50	711

4/ CATEGORIE ACTIONS SOLIDAIRES ET LIEN SOCIAL

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
CENTRE SOCIO-CULTUREL LA PINEDE (convention)	17 500	300
ASSOCIATION PETIT TOURNON ET PORTES DE L'IBIE	100	500
ASSOCIATION LANGUE DES SIGNES ARDECHE	200	
ASSOCIATION PARTAGE ARDECHE SENEGAL	500	
PROTECTION DU PRATIMOINE	200	
TOTAL	18 500	800

5/ CATEGORIE DIVERS

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION EAU BIEN COMMUN	100	
ASSOCIATION ACPG-CATM	150	
TOTAL	250	

Pierre Clément demande pourquoi il y a de tels écarts entre les montants attribués aux différentes associations.

Christophe Vigne répond que le tableau résume assez mal la diversité des situations. Certaines associations ont des salariés, c'est le cas du foot, du rugby, du centre socioculturel, ... d'autres n'en ont pas.

Certaines associations mènent des projets de manifestations coûteux, d'autres gèrent uniquement des activités entre adhérents, certaines associations louent des locaux alors que d'autres bénéficient de locaux mis à disposition gracieusement par la commune, certaines associations sont multi-activités comme le centre socioculturel, d'autres mono-activité.

Ces différentes raisons expliquent ces écarts d'où l'importance de l'analyse fine conduite par la commission vie associative qui prend le temps à raison d'une réunion tous les 15 jours de rencontrer les associations villeneuvoises pour les inviter à échanger sur leurs projets et leurs activités.

Au-delà des aides financières accordées, le soutien de la mairie se concrétise également par la mise à disposition de locaux, la prise en charge des fluides, la mobilisation des services techniques, le prêt de matériels, ... autant d'aides qui sont valorisées financièrement dans la mesure du possible dans les conventions, afin que les associations concernées puissent s'en prévaloir auprès des autres financeurs.

Concernant la mise à disposition de bâtiments, Florian Morge rappelle que certaines associations ont tendance à se les accaparer. Or ces bâtiments ne sont pas à elle, c'est bien la commune qui leur met à disposition.

Christophe Vigne rappelle que le budget consacré au soutien à la vie associative s'élève à 42 000 € auquel ont été ajoutés cette année 2000 € de plus pour accompagner les projets scolaires. D'autres attributions seront proposées ultérieurement par la commission, après que les associations auront été reçues, notamment concernant leurs projets motivant une demande de soutien exceptionnel.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions proposées.

Projet de délibération n° 42 : Admission en non-valeur

Mme la Maire rappelle que lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens, et le cas échéant sur la personne redevable, ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances sont proposées pour admission en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

M. le comptable public sollicite, pour l'exercice 2025, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble de ces demandes, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Sont concernées des créances de 2020 et 2021 pour un montant total de 95.20 €.

Mme la Maire demande au conseil municipal d'accepter la mise en non-valeur de ces créances.

Christophe Vigne demande quelle est la nature de cette créance. Isabelle Wojdanowicz répond que cela concerne des créances sur le périscolaire.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur proposées.

Projet de délibération n° 43 : Redevance d'occupation du domaine public Enedis 2024

Mme la Maire indique que la redevance d'occupation du domaine public communal par les réseaux de transport et de distribution d'électricité évolue chaque année au 1er janvier proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

En conséquence, les plafonds fixés en 2025 sont les suivants :

- pour les communes dont la population totale est inférieure ou égale à 2000 habitants, la redevance maximale applicable est de 241 €.
- pour les communes dont la population totale est supérieure à 2000 habitants, le plafond de la redevance sera déterminé au moyen des formules de calcul indiquées dans le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 et multiplié par 1,5770.

Par ailleurs, lorsque les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique sont exploités par des personnes morales distinctes, le montant global de la redevance est supporté par ces différentes personnes morales au prorata de la longueur des réseaux qu'elles exploitent sur le territoire de la collectivité concernée.

Ainsi, par mail en date du 1er avril 2025, la société Enedis nous informe que la commune de Villeneuve de Berg dont la population totale est de 3139 habitants percevra une redevance de 570 €.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de redevance d'occupation du domaine public dû par Enedis au titre de l'année 2024.

Projet de délibération n°44 : Modification du plan de financement du projet d'aménagement de la Z.A.C. des Combettes

Mme la Maire rappelle que par délibération du 21 février 2025, le conseil municipal actait le budget prévisionnel pour l'étude stratégique de la ZAC des Combettes, et ainsi déposait une demande de financement au titre du programme Leader, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépense	Recette
Etude stratégique ZAC 74 975 € HT	Fonds EU Leader 28 000 € HT
	Commune de Villeneuve de Berg Budget ZAC 46 975 € HT
	TOTAL 74 975 € HT

Depuis le 21 février, deux éléments nouveaux nous amènent à modifier le plan de financement prévisionnel.

- Après échange avec les services de la Banque des Territoires, cette étude apparaît éligible à la convention d'ingénierie « convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain, au bénéfice de la commune de Villeneuve de Berg » signée le 21 octobre 2022. Ainsi, la Banque des Territoires apportera une participation de 20 000 € au financement de l'étude.
- Après instruction, notre demande de financement LEADER sera d'un maximum de 22 400 €, plafond applicable aux dépenses de fonctionnement.

Dans ces conditions, un nouveau budget prévisionnel a été élaboré. Il est proposé au conseil municipal de l'approuver.

Dépense	Recette
Etude stratégique ZAC 74 975 € HT	Fonds EU Leader 22 400 € HT
	Banque des Territoires 20 000 € HT
	Commune de Villeneuve de Berg Budget ZAC 32 575 € HT
	TOTAL 74 975 € HT

Sylvie Dubois précise que lundi dernier elle est allée avec Joseph Bourez défendre le dossier auprès de la commission LEADER, avec une présentation rapide et une réponse aux questions des membres du jury sur le projet d'aménagement de la ZAC, sur les relations avec les services de l'Etat, sur le bureau d'étude retenu pour l'élaboration du programme d'aménagement ... nous avons insisté sur la mixité du logement souhaité, ses aspects intergénérationnels, susceptibles de proposer des parcours de logements sur la commune.

Marie Fargier précise que le bureau d'étude va permettre à la commune d'élaborer une stratégie d'intervention et de financement de la ZAC des Combettes et de tester les orientations d'aménagement arrêtées par le conseil municipal. Demain le bureau d'étude sera présent sur la commune pour travailler sur le terrain avec une restitution des rencontres nombreuses avec les habitants.

Sylvie Dubois rappelle que le bureau d'étude est très axé sur la concertation avec les habitants. Marie Fargier confirme qu'il s'agit d'une équipe jeune et bien formée sur les démarches participatives.

Christophe Vigne revient sur le financement accordé par la Banque des Territoires sur les études alors que la commune avait normalement consommé toute l'enveloppe qui lui avait été accordée. Ce n'est pas le cas pour toutes les communes ardéchoises retenues au titre du programme « Petites Villes de Demain ». Villeneuve de Berg a pu ainsi bénéficier d'une rallonge budgétaire, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes labellisées, autre témoin de l'attention que portent l'Etat et les différents partenaires de la commune quant à l'expérience villeneuvoise. Il mentionne ainsi l'invitation faite à Sylvie Dubois par le Préfète de témoigner sur l'expérience villeneuvoise devant la ministre en charge de la ruralité de passage dans le département. La Maire de Villeneuve de Berg a été la seule maire à avoir été invitée à témoigner, ce qui est là encore un joli signe de reconnaissance.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement modifié de l'étude stratégique de la Z.A.C. des Combettes.

Questions diverses

Mme la Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner pour information puisque celles-ci sont, depuis la prise de compétence communautaires, instruites par la communauté de communes.

- Un bâti sur terrain propre (maison de bourg) de 72 m² situé 7 rue Lazare Durif
- Un bâti sur terrain propre (maison de bourg) de 107 m² situé 34 rue Antoine Court
- Un bâti sur terrain propre (villa avec terrain) de 682 m² situé 80 voie des lauriers

- Un bâti sur terrain propre (villa avec terrain) de 1355 m² situé 61 voie de la Coste
- Un bâti sur terrain propre (maison de bourg) de 21 m² situé 70 route de St Jean
- Un bâti sur terrain propre (villa mitoyenne et terrain) de 1463 m² situé 115 A voie Val Lorrain
- Un bâti sur terrain propre (maison de bourg en appartements) de 42 m² situé 14 rue de l'horloge
- Un bâti sur terrain propre (villa mitoyenne avec terrain) de 2358 m² situé 268 impasse de la colline
- Un bâti sur terrain propre (villa avec terrain) de 1193 m² situé 226 rue du pigeonier
- Un bâti sur terrain propre (maison de bourg) de 26 m² situé 121 basse rue Roger Vallos
- Un bâti sur terrain propre (villa avec terrain) de 19 700 m² situé 1 voie de Chantelauze
- Un bâti sur terrain propre (commerce et appartement) de 128 m², situé 21 rue Notre Dame
- Un bâti sur terrain propre (bureaux avec bail commercial) de 140 m² situé 46 Grand'rue
- Un bâti sur terrain propre (maison de bourg) de 56 m² situé 28 place de la barricade
- Un bâti sur terrain propre (villa avec terrain) de 2036 m² situé 90 impasse des muriers
- Un bâti sur terrain propre (villa avec terrain) de 1679 m² situé 90 voie du rugby

Sylvie Dubois souligne la longueur de cette liste qui témoigne de la vivacité du marché immobilier sur Villeneuve. Elle mentionne l'article du Dauphiné Libéré qui traitait du dynamisme de l'immobilier sur la commune : nous avons pu en faire le constat tout au long du mandat et nous le faisons à nouveau aujourd'hui.

Mme la Maire passe ensuite à la parole à ses adjoints pour un tour d'actualité.

Patrick Rotger évoque la reprise d'exploitation du café du centre avec une réouverture fin juin début juillet selon l'avancement des travaux, ainsi que l'ouverture d'un magasin alimentaire bio à côté de la place couverte.

Suite aux travaux, de nombreux commerçants ont fait remonter que la clientèle extérieure à la commune ne revenait pas tout de suite : la mairie a dès lors décidé de financer une publication d'un article dans « Ma Bastide » avec une information sur le projet de requalification du centre bourg, sur les commerces, sur les animations estivales proposées afin de relancer l'attractivité et l'activité commerciale du bourg.

Sylvie Dubois rappelle également l'exonération décidée en conseil municipal de redevances d'occupation du domaine public sur toute l'année 2025.

Concernant les manifestations, Patrick Rotger revient sur la caravane des motards « une rose un espoir » le 23 avril avec 2 points de collecte de fonds pour la lutte contre le cancer et un montant collecté de 65 871 € tout au long de leur parcours. Pour la 3^{ème} année la caravane est accueillie sur Villeneuve.

La foire du 1^{er} mai a connu une forte affluence et de nombreux exposants tant pour la foire que pour le salon du livre. Sylvie Dubois souligne la belle réussite du salon du livre avec 45 auteurs ou éditeurs réunis et beaucoup de visiteurs : félicitations pour cette organisation avec des auteurs heureux de la manière dont ils ont été accueillis. Elle insiste sur l'importance de la qualité de l'accueil, qui correspond aux valeurs promues par la municipalité et évoque la mobilisation des élus dès 5 heures du matin pour le placement des forains.

Pierre Clément informe de l'organisation du 17 au 22 juin d'une exposition d'art à la salle de l'Ardéchoise regroupant 20 artistes (peintres, sculpteurs et photographes). Le vernissage est prévu le 17 juin à 17 h.00. L'exposition sera ouverte en continu de 10 h à 19 h avec présence d'artistes. Autre exposition du 5 au 11 août avec une vingtaine d'artistes différents qui exposeront en continu. Il évoque le souhait de travailler en réseau avec d'autres communes sur le sujet.

Patrick Rotger mentionne ensuite le festival d'une cour à l'autre les 24 et 25 mai avec une programmation très riche.

Sylvie Dubois informe que l'inauguration de la requalification de la traversée du centre bourg est prévue le 21 juin à 11 h avec une manifestation officielle autour de l'obélisque

Marie Fargier évoque le retour du marché hebdomadaire dans le centre bourg, le programme chargé la semaine prochaine à la médiathèque avec une projection le mardi soir, la ludothèque le mercredi matin et le vendredi soir : club lecture organisé par les bénévoles et accueil du festival d'une cour à l'autre le samedi. Sylvie Dubois souligne la programmation très riche et se félicite que la médiathèque soit un bel outil au service de la vie culturelle du territoire qui s'inscrit dans un réseau de lecture publique. Elle note l'augmentation importante des adhésions depuis son ouverture. Stéphane Chausse confirme que c'est un endroit où les gens viennent et se posent. Marie Fargier cite la forte fréquentation du jardin par les adolescents.

Christophe Vigne rappelle les prochaines réunions de la commission vie associative, le 16 mai pour recevoir l'association des enfants et amis et le rugby puis le 27 mai pour recevoir la boule amicale et Berg Helvie. Il ne revient pas sur les manifestations associatives largement évoquée. Côté éducation, il évoque la réunion sur le coût élève avec les communes voisines le 21 mai, la concertation avec les parents d'élèves sur les travaux de l'école maternelle le 3 juin, la commission restauration scolaire le 11 juin, le déplacement du conseil municipal des enfants et des jeunes au Sénat à Paris le 7 juin, le comité de pilotage du PEDT le 24 juin.

Il évoque ensuite le remplacement prochain de Damien Reytier par Carine Bureau qui prendra ses fonctions à la direction de l'éducation le 20 mai.

Marie Fargier évoque le remplacement du policier municipal en arrêt maladie, par un ASVP, Jean Marc Lhotte, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai.

Stéphane Chausse informe du remplacement de l'éclairage des terrains de pétanque avant la fin juin, l'installation de la chaudière de l'hôtel de ville la semaine prochaine, le démarrage du remplacement des menuiseries, l'installation des panneaux photovoltaïques sur le gymnase avec le lancement du projet d'autoconsommation pour lequel un contact a été pris avec l'EHPAD des Terrasses de l'Ibie : un travail d'analyse des courbes de puissance des compteurs et des factures est engagé ce qui laisse penser que des gains financiers conséquents pourraient être envisagés. D'ores et déjà, cela a permis à l'EHPAD de renégocier son contrat avec EDF avec un prix de l'énergie en très forte baisse.

Christophe Vigne salue ce travail : quand on connaît la situation financière de tous les EHPAD en France, ces résultats sont très certainement précieux pour l'EHPAD des Terrasses de l'Ibie.

Jacques Bellanger demande si les services techniques peuvent intervenir sur les jeux de pétanque envahis par l'herbe et ce avant le 6 juin date de la soirée des partenaires. Par ailleurs, une autre association est à la recherche de tables qui pourraient lui être données par des particuliers.

Sylvie Dubois évoque la prochaine séance du conseil municipal prévue le vendredi 27 juin. Elle sera précédée d'une réunion de la commission générale programmée le lundi 23 juin à 18 h.00.

En l'absence d'autres remarques, elle lève la séance à 20 h.08.

Le secrétaire de séance : C. VIGNE



La Maire : S. DUBOIS

